

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski

Présentation

Je suis Jean-Sébastien Boucher, nouveau résident de Rimouski depuis maintenant un an. J'ai choisi de vivre à Rimouski parce que je considère que l'on retrouve un excellent cadre de vie dans la région. Je ne représente aucun organisme quelconque. La rédaction de ce mémoire est née de ma volonté, en tant que nouveau citoyen, de vivre dans un lieu sain et agréable, et de le maintenir. C'est suite au débat et aux contestations que j'ai désiré m'informer à propos du projet d'agrandissement du site sanitaire de Rimouski. Après avoir lu l'étude d'impact du projet et avoir assisté à la soirée d'information organisée par le Bureau d'audience publique sur l'environnement, le 22 septembre dernier, qu'il m'a semblé important de rédiger ce mémoire.

Les conséquences d'un LET

L'importance d'un lieu d'enfouissement sanitaire est évidente, vu le manque de place pour entreposer les matières résiduelles. Seulement, l'endroit choisi pour les entreposés et les moyens techniques utilisés pour la réalisation du projet ne me semble pas optimal. Le projet d'agrandissement du lieu sanitaire va provoquer davantage de problèmes environnementaux, et par le fait même réduire la qualité de vie des résidants. Au point de vue environnemental, il y a de gros risque puisque l'étude d'impact a été faite en considérant qu'il n'y aura jamais de bris technique pendant la construction et l'utilisation du site. Puisque la composition du sol où sera installé le site d'enfouissement technique est de sable et de gravier, le site nécessite davantage de protection parce que ce sol n'est pas imperméable par nature. Donc, des couches synthétiques y seront obligatoirement installées pour empêcher les eaux de lixiviation de s'infiltrer dans le sol, dans la nappe phréatique et dans la rivière Rimouski. Les couches de rétentions des eaux de lixiviations, soit les membranes de géotextiles, font 1.5 millimètres chacune, et il y en a deux. Ainsi, 3 mm de géotextile seront consacrés à la rétention de l'eau. Les membranes de géotextile

de 1,5 mm devront supporter un tonnage annuel de 42 650 tonnes de matières résiduelles pendant une période de 57 ans, qui donne au bout du compte 2 431 050 tonnes de déchets. Ce fort tonnage crée une pression considérable sur les membranes de 1,5 mm, sans compter les pressions causées par les travaux de la machinerie lourde sur l'amas de déchet. Puis comme l'a affirmé le ministère de l'environnement le 22 septembre dernier, à propos d'une question sur la durée de vie et la qualité de cette membrane, qu'un matériau comme un 2 par 4 pourrait percer les membranes de géotextiles et qu'un bris technique pourrait survenir. Entre un 2 par 4 et le fort tonnage que représente l'accumulation de déchet, il est évident qu'un tonnage de 2 431 050 tonnes de déchets et que des travaux avec la machinerie lourde présentent de plus grand risque de briser les membranes de géotextiles.

De plus, l'étude d'impact environnemental ne représente pas les enjeux écologiques réels, mais un inventaire général du milieu écologique. On a recensé la diversité écologique du milieu tel les différentes espèces arbustives, les poissons de la rivière Rimouski etc., seulement il n'y a aucun travail de réaliser sur l'impact que peut avoir le rejet des eaux de lixiviation sur les différentes espèces environnantes. Puisque les rejets d'eau de lixiviation auront bel et bien lieu dans la rivière Rimouski. Un modèle a été élaboré, prévoyant le rejet des eaux de lixiviation à une certaine température où la dissolution de l'eau de lixiviation est optimale. Le problème est qu'un modèle est très théorique et subjectif, ne nous permettant pas une évaluation exacte des conséquences de ces rejets.

Ensuite, considérant que la nappe phréatique est très près de la surface (de 1,05 mètres à 7 mètres par endroit), que la membrane géotextile peut facilement se briser vu le fort tonnage de déchet qu'elle devra supporter, l'imprécision de la qualité de la membrane, la proximité de la rivière Rimouski et les rejets qui se feront dans cette rivière, il me semble que les risques de contamination sont trop forts et que les conséquences peuvent en être désastreuses. Le rejet des eaux de lixiviation se fera en amont du barrage de la Pulpe. Bien que, dans cette zone, il n'y ait pas de plage aménagée, il y a plusieurs baigneurs qui vont se rafraîchir et le lixiviat sera rejeté dans cette zone de baignade. C'est une atteinte à la qualité de vie puisque de deux choses : l'une, les baigneurs ne pourront plus s'y baigner vu la contamination des eaux, et ceux qui s'y baigneront, seront contaminer par le lixiviat.

Des coûts rester caché

Le promoteur de ce projet est la Ville de Rimouski et les coûts reliés à sa réalisation seront assumés par la population, soit 35,7 millions de dollars. Lors de la séance d'information le 22 septembre dernier, le promoteur a montré qu'il est nécessaire d'acheter les lots 131 à 135 pour agrandir le site d'enfouissement. Seulement, suite à une question se rattachant aux coûts destinés d'achat de ces lots, la question fut éviter et l'on a désiré ne pas s'avancer ou faire une estimation de ces coûts. Ces derniers ne sont pas prévus dans le 35,7 millions de dollars, ce qui implique que la population devra assumer une somme beaucoup plus grande que ce qui est prévu initialement, à son insu. Le site sanitaire se trouve à 6 km de la ville de Rimouski et il est visible de l'autoroute 20. Dans le but qu'il soit bien caché, il est prévu un moyen d'atténuation visuel qui coûtera, aussi, au contribuable Rimouskois. Une ceinture d'arbre aménagée est prévue comme atténuation visuelle entre l'autoroute et le site sanitaire, par contre, il est prévu aussi que la hauteur moyenne des déchets empilés sera de 16 mètres. Cela devra prendre quelques années avant que le couvert végétal puisse cacher totalement le site, s'il est possible de le cacher totalement aux yeux des résidents et des touristes.

Le projet d'agrandissement du site sanitaire me semble inacceptable en raison d'un trop grand risque d'endommagement de la géomembrane en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur et d'une qualité de sol médiocre pour un tel projet. Les conséquences de la contamination des eaux et du sol sont bien trop grave pour ne pas prendre en considération d'éventuels bris techniques. De plus, au point de vue économique, le projet est aussi inacceptable. Le fait que la Ville de Rimouski passe sous silence une transaction considérable pour l'achat de lot est inacceptable puisque c'est la population qui devra en assumer les conséquences. Aussi, sous l'angle de l'aménagement du territoire, un site sanitaire à 6 km de la ville est complètement impensable. Dans le but de faire de Rimouski un espace agréable et beau à regarder tant pour la population que pour les touristes, il faut lui trouver un autre site plus éloigné puisque, de l'autoroute 20, l'on aperçoit le LES.

Une alternative

Vu que la localisation du nouveau site d'enfouissement pose quelques problèmes, je me suis penché sur la question dans le but de trouver un site alternatif. D'abord, comme un site d'enfouissement idéal doit être sur un sol argileux de plusieurs mètres de profondeur (au moins 7 mètres), j'ai feuilleté les cartes de types de sols en espérant trouver une alternative. Pour cette recherche, j'ai utilisé la carte de la Direction générale de la recherche géologique et minérale, du Ministère des richesses naturelles, du Gouvernement du Québec. Cette carte est à l'échelle 1 :50000, et date de 1979. Selon cette carte, la classe 6A correspond à un sol idéal, selon moi, pour accueillir un futur site d'enfouissement sanitaire. Cette classe correspond à de l'argile de la Mer de Goldthwait d'une épaisseur variable selon les isolignes caractérisant la profondeur des matériaux meubles, et avec une pente entre 0 et 1%. Avec ces paramètres, j'ai trouvé un site ayant, en profondeur, entre 10 et 20 mètres d'argiles (de dépôts meubles) avant d'atteindre le roc, à Pointe-au-Père. Les avantages de ce site sont non seulement ce merveilleux lit d'argile, mais il reste à proximité de Rimouski n'exagérant pas les coûts de transport. Aussi, la zone éventuelle pour l'aménagement du site est déjà sous un couvert végétal arborescent, qui diminuerait les coûts reliés à l'atténuation visuelle.

La position géographique du site alternatif

Ce site alternatif se trouve en face de l'Anse au Lard, à au moins deux km de la route 132, entre la route 132 et le chemin de fer se dirigeant vers Mont-Joli et Rimouski. Et à l'est du chemin de fer se dirigeant au quai de Pointe-au-Père puisque à l'ouest se trouve une tourbière. La limite est s'impose par elle-même par la limite des MRC de Rimouski-Neigette et de la Mitis. Le site peut facilement être aménagé à 3 km, à vol d'oiseau, du quartier résidentiel le plus proche. De plus, la voie d'accès la plus simple passe par la route 132 et suit un sentier déjà aménagé pour pénétrer dans cette zone. Les dimensions de cette zone pourraient permettre l'aménagement du site d'enfouissement sanitaire de 1 000 mètres x 1 000mètres, tout en considérant le quartier résidentiel à 3 km.

(Dans mon mémoire, j'ai inséré une carte permettant de bien localiser le site dont je fais référence.)

Conclusion

L'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Rimouski me semble inacceptable par rapport à sa localisation et aux façons dont il sera aménagé. Vu la proximité du site par rapport à la ville de Rimouski, aux problèmes liés à l'environnement, aux coûts de réalisation du projet, aux problèmes visuels, il est important de trouver un site alternatif qui serait en mesure d'accueillir une grande charge de déchet, tel que proposé plus haut. Il est important de préserver une bonne qualité de vie dans la région et ça commence par un bon aménagement de la ville.

(Ici, j'ai photocopié deux photographies aériennes, permettant l'analyse des lieux.)